

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013**

N°4 :

OBJET : Point ressources humaines

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président

Etat

- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Franche-Comté
- Mme Claire CHATON-AUBEY, Directrice Régionale par intérim des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Electricité de France

- M. Jean-Christophe DURAND

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

Représentants du personnel

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable Librairie boutique

- M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif
- M. Jacques BREUIL a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Jean-Pierre GURTNER a donné un pouvoir non nominatif
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE
- M. Francesco SCANDELLA a donné pouvoir à Mme Nathalie DURAND-BRETON

Absents excusés :

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

L'activité d'hôtellerie de la Saline est en expansion depuis l'année dernière (classement hôtel 3 étoiles, inscriptions sur TripAdvisor et Booking.com, etc.). L'augmentation de la marge brute d'exploitation de cette activité participe à la recherche d'équilibre durable du budget de l'EPCC. La qualité des prestations d'hôtellerie doit aujourd'hui s'adapter aux attentes légitimes de cette nouvelle clientèle. C'est pourquoi, il ne semble plus possible de mener cette activité uniquement avec des personnes recrutées dans le cadre des dispositifs « Contrat d'Aide à l'Emploi » ou « Emploi d'Avenir ». La présence de professionnels de terrain expérimentés dans le domaine de l'hôtellerie restauration (même à temps partiel) devient la première nécessité de l'EPCC pour garantir le niveau d'exigence professionnelle attendu par nos clients (qui sont les premiers ambassadeurs de la Saline).

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

La Direction de l'EPCC propose ainsi que soit recrutée en CDI intermittent (900 h par an) une dame de ménage expérimentée, qui fasse référence pour les salariés embauchés pour la saison, et qui connaisse parfaitement la Saline et son fonctionnement.

Madame Mélanie Hirn, qui a travaillé pour l'EPCC en 2011-2012, correspond parfaitement au profil recherché. Au vu de ses compétences avérées et de ses excellentes relations avec l'équipe ménage de l'EPCC, la Direction propose de recruter Mme Hirn en CDI intermittent au 1^{er} janvier 2014. Ce recrutement serait réalisé dans le cadre du BP 2014 équilibré présenté et soumis au vote de ce Conseil d'Administration, mais également à effectifs permanents constants car un salarié réceptionniste, en CDI à temps plein, a annoncé de manière anticipée, à la fin de l'été 2013, son départ en retraite quasi-immédiat (il est effectivement retraité à présent).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice à recruter Mme Mélanie Hirn en CDI intermittent pour 900 h par an.

Vote à main levée

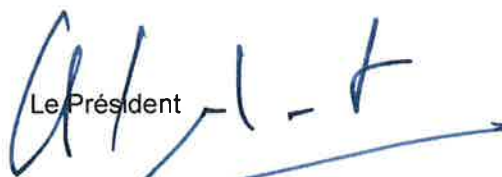
Membres : 18

Pour : 18

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

AUTORISE à l'unanimité la Directrice à recruter Madame Mélanie Hirn en CDI intermittent pour 900 heures par an.

Le Président

Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 13.02.14
Et de la publication le : 13.02.14

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 13 FEV. 2014